



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.133
5 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

**Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme**

Cinquante et unième session
Genève, 1^{er}-5 septembre 2008
Point 4 de l'ordre du jour

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT**

**Projet de décision soumis au Conseil du commerce
et du développement**

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* avec satisfaction des activités de coopération technique de la CNUCED et *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu;
2. *Réaffirme* le rôle du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en tant que mécanisme de consultation entre États membres sur toutes les questions relatives à la coopération technique;
3. *Rappelle* sa décision 492 (LIV) et les paragraphes 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique ainsi que la coordination des programmes et activités d'assistance technique entre les divisions, notamment de procéder à une rationalisation en constituant des ensembles et des programmes thématiques;

4. *Se félicite* de la création de 17 modules thématiques – assortie de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et pluriannuels existants ou nouveaux – et *invite* le secrétariat, en consultation avec les États membres, à poursuivre le processus de regroupement entre ensembles et à l'intérieur de chaque ensemble, selon que de besoin, sans préjudice de la portée, du contenu et des modalités d'exécution;

5. *Invite* les donateurs actuels et potentiels en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles aux Fonds d'affectation spéciale thématiques récemment créés; *demande instamment* au secrétariat de communiquer des informations à caractère administratif sur les fonds d'affectation spéciale et aux donateurs d'adresser au secrétariat les instructions financières nécessaires à la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et à la clôture des projets achevés; et *encourage* une communication plus dynamique entre le secrétariat, les bénéficiaires et les donateurs, afin d'avancer dans le processus de regroupement;

6. *Prend note* avec intérêt des informations relatives aux demandes d'assistance technique et *prie* le secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés de ces demandes et de la suite qui leur est donnée. Ces informations pourraient permettre aux pays bénéficiaires, aux donateurs et au secrétariat de la CNUCED d'examiner plus avant les moyens de répondre aux demandes par des activités, et aider le secrétariat et les États membres à définir les orientations de la coopération technique de la CNUCED dans le cadre de son mandat;

7. *Prie* le secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme un point relatif aux interactions entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs en matière de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra;

8. *Note* que le nouveau «portail» de la coopération technique de la CNUCED est en cours de réalisation et devrait jouer un rôle utile en vue d'accroître la transparence, de décrire les programmes d'assistance technique de la CNUCED et de recenser les besoins et les priorités des pays en développement;

9. *Note* avec satisfaction que la CNUCED participe activement aux initiatives interinstitutions liées au processus «Unis dans l'action» pour la cohérence à l'échelle du système, et joue un rôle de chef de file au sein du Groupe du Conseil des chefs de secrétariat sur le

commerce et les capacités productives, et *se félicite* que les États membres continuent d'appuyer ce mécanisme interinstitutions;

10. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à intensifier ses activités visant à intégrer les questions économiques et commerciales dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les plans stratégiques de développement national et dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, notamment en aidant les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à le faire en conformité avec le paragraphe 90 i) de l'Accord d'Accra, et *prie* le secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés à ce sujet;

11. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à étudier la possibilité d'accroître le nombre total de cours de formation aux grands problèmes économiques internationaux (cours organisés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) et les autres activités de renforcement des capacités, notamment le réseau de l'Institut virtuel et TrainForTrade;

12. *Note* l'importance d'une plus grande coopération entre la CNUCED et le Centre du commerce international en matière d'assistance technique, chacun se concentrant sur ses avantages comparatifs;

13. *Encourage* les États membres à inclure dans leurs délégations respectives des représentants en poste sur le terrain, qui sont directement associés à l'exécution d'activités de coopération technique dans les pays bénéficiaires, afin que les intéressés assistent aux sessions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et évaluent, de leur point de vue, l'impact de l'assistance technique dans leur pays et, à cet égard, *encourage* la CNUCED à faciliter l'utilisation de moyens de conférence virtuels afin d'accueillir le plus grand nombre possible de participants;

14. *Invite* les donateurs et les pays en mesure de le faire à verser des contributions destinées à aider les représentants de pays bénéficiaires en poste sur le terrain à prendre part aux débats du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;

15. *Propose* que le Groupe du Conseil des chefs de secrétariat procède, sous la direction de la CNUCED et un an environ après la tenue de chaque atelier de formation dont auront

bénéficié les coordonnateurs résidents dans le cadre du Groupe du Conseil des chefs de secrétariat sur le commerce et les capacités productives, à une évaluation de la mesure dans laquelle les questions commerciales et connexes auront été prises en compte dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.
